



Mois après mois depuis le début de l'année 2022, la France subit l'inflation la plus forte du XXI^e siècle. Cette tendance a été confirmée la semaine dernière par l'INSEE, qui prévoit une augmentation record de 5,2 % sur un an glissant entre mai 2021 et mai 2022.

A contrario, nos rémunérations n'ont connu aucune revalorisation depuis 2019, engrangeant une perte de pouvoir d'achat sans précédent.

Face à cette situation inédite et durable, le SNCTA réclame :

- ☉ une revalorisation des rémunérations, qui, chez les contrôleurs aériens, sont constituées en majorité de primes. Le SNCTA veillera à faire valoir cette spécificité pour la préservation du pouvoir d'achat ;
- ☉ la mise en place de négociations annuelles obligatoires (NAO) pour traiter la question du rattrapage de l'inflation dans les années à venir, indépendamment des accords de performance traités par ailleurs.

Face à un niveau sans précédent de l'inflation, le SNCTA exige de la DGAC des mesures rapides afin de maintenir de manière durable le pouvoir d'achat des contrôleurs aériens.